

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE LUNDI 4 AOÛT
2025, À 20H.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Mario Lyonnais, maire
Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Madame Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Yoland Neault, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présente :

Madame Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

124-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
5. Correspondance
6. Finances
 - 6.1 Dépenses
 - 6.2 Revenus
7. Affaires courantes
 - 7.1 Projet parc municipal – Élaboration d'un plan d'aménagement
 - 7.2 Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse
 - 7.3 Modification à la grille salariale 2025
 - 7.4 Demande d'accompagnement à la MRC de Bécancour pour des modifications au règlement de zonage
 - 7.5 Pavage du stationnement de la salle municipale – Octroi de contrat
 - 7.6 Débroussaillage des fossés – Octroi de contrat
8. Demandes
 - 8.1 Demande de location de la salle multifonctionnelle sans frais – Gala des agricultrices du Centre-du-Québec
 - 8.2 Demande de location de la salle multifonctionnelle sans frais – Chevaliers de Colomb
9. Règlements
10. Rapport des comités
11. Affaires nouvelles
12. Période de question
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à sa lecture;

125-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

ADOPTÉE

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil et résume les communications ayant un intérêt public.

6. FINANCES

6.1 DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles du mois de juillet 2025 pour un montant total de 46 627,42\$ incluant les salaires. L’ensemble des déboursés inclut également la liste des dépenses du directeur général tel que prévu dans le règlement #11-2020 sur la délégation du pouvoir d’autoriser des dépenses;

126-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des dépenses et d’autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

6.2 REVENUS

Les revenus du mois précédent totalisent un montant total de 731 152,55\$ incluant les revenus de perception.

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 PROJET PARC MUNICIPAL – ÉLABORATION D’UN PLAN D’AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aménager un parc municipal sur le terrain du 563 rang 10 et 11 Est;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de faire appel à des professionnels en architecture de paysage pour l’élaboration d’un plan directeur d’aménagement du parc municipal;

CONSIDÉRANT QU’une demande de prix a été faite auprès de deux compagnies recommandées par Loisirs Sports Centre-du-Québec dont voici les résultats :

Compagnie	Prix soumis avant taxes
Option aménagement	10 992,50\$
BC2	18 500,00\$

127-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat pour l’élaboration d’un plan directeur d’aménagement du parc municipal à Option aménagement pour un montant de 10 992,50\$ plus taxes.

ADOPTÉE

7.2 DÉPÔT D’UN DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Françoise a pris connaissance du guide du Programme d’aide financière aux infrastructures jeunesse et s’engage à respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

128-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse;
- La Municipalité de Sainte-Françoise s'engage à respecter les modalités du guide qui lui sont applicables;
- La Municipalité de Sainte-Françoise s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer les coûts non admissibles associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné;
- Le conseil municipal autorise Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

7.3 MODIFICATION À LA GRILLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de faire l'adoption d'une grille salariale afin d'avoir un outil de référence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les Lois et règlements gouvernementaux en matière de rémunération dont la Loi sur l'équité salariale;

129-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la grille salariale 2025 modifiée et d'approuver son entrée en vigueur pour la semaine se terminant le 26 juillet 2025.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT À LA MRC DE BÉCANCOUR POUR DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification de zonage a été déposée à la municipalité pour retirer une superficie d'environ 700 m² de la zone IND-02 pour l'annexer à la zone M-03;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour offre un service de l'aménagement qui peut accompagner la municipalité dans ses démarches;

130-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Yoland Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Bécancour que son service d'aménagement accompagne la municipalité de Sainte-Françoise pour effectuer la modification du règlement de zonage afin de retirer une superficie d'environ 700 m² de la zone IND-02 pour l'annexer à la zone M-03.

ADOPTÉE

7.5 PAVAGE DU STATIONNEMENT DE LA SALLE MUNICIPALE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE, suite aux travaux effectués à la salle municipale, il y a lieu de refaire le pavage du stationnement incluant le déblai du pavage existant, l'excavation, le remblai et le pavage;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumission sur invitation ont été envoyées à plusieurs entreprises;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus :

Entreprises	Coûts à la tonne métrique
Les entreprises Lévisiennes	27,50\$
Colas	29,50\$
Pavage Veilleux	32,50\$

131-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Sylvain Pelletier et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat pour le stationnement de la salle municipale à Les entreprises Lévisiennes pour un coût de 27,50\$ la tonne métrique.

ADOPTÉE

7.6 DÉBROUSSAILLAGE DES FOSSÉS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder au débroussaillage des fossés le long des routes locales;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de prix ont été faites auprès d’entreprises de la région;

CONSIDÉRANT les offres de service reçus;

132-08-2024

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’octroyer le contrat pour le débroussaillage des fossés à les entreprises MMR Turcotte au coût de 112\$ de l’heure.

ADOPTÉE

8. DEMANDES

8.1 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SANS FRAIS – GALA DES AGRICULTRICES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des Agricultrices du Centre-du-Québec demandant la gratuité de la salle multifonctionnelle le 20 septembre 2025 pour la tenue de leur Gala annuel qui vise à souligner l’engagement, le travail et la contribution essentielle des femmes dans le secteur agricole de la région;

133-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder la location de la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue du Gala des Agricultrices du Centre-du-Québec le 20 septembre 2025.

ADOPTÉE

8.1 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SANS FRAIS – CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande des Chevaliers de Colomb pour la location de la salle gratuitement pour organiser un brunch le dimanche 19 octobre 2025 dans le cadre de la visite de l’évêque auxiliaire dans notre région;

134-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder la location de la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue d’un brunch le 19 octobre 2025 organisé par les Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE

9. RÈGLEMENTS

NIL

10. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport de leurs comités respectifs.

11. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

12. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

135-08-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
greffière-trésorière